

04/12/2020

Télétravail

Le SNAPATSI a été reçu le 3 décembre en visio-conférence par Mme Catherine Faure, chargée de mission sur le télétravail au sein de la Police Nationale.

Cette réunion était spécifique au personnel scientifique.

Le SNAPATSI a rappelé qu'un certain nombre de personnels scientifiques étaient volontaires pour le télétravail.

Nous avons précisé que si les emplois de gestionnaires de scènes d'infraction et d'analystes n'étaient pas éligibles, par contre, les emplois de valideurs de résultats et de correcteurs de dossiers pouvaient tout à fait être assurés en télétravail.



Nous avons également souligné que des personnels en difficulté médicale ou sociale pouvaient avoir un grand intérêt à pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Le SNAPATSI a demandé :

- un effort d'ouverture d'esprit des directions d'emploi dans ce sens, nous n'acceptons pas les refus systématiques face aux demandes des agents
- un travail technique afin que les postes NOEMI soient adaptés aux besoins des agents de PTS s'agissant de leur accès aux fichiers et bases de données
- la nomination d'un référent télétravail au sein du futur SNPS

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI défend vos conditions de travail !